

Mardi 8 mars 2016



PRIÈRE

DIX HEURES

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

DEUXIÈME LECTURE — PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC

M. GAUDREAU

(N° 200) — *Loi modifiant le Code de la route (sécurité accrue pour les cyclistes)/The Highway Traffic Amendment Act (Safer Traffic Conditions for Cyclists)*

M. MALOWAY

(N° 201) — *Loi sur la protection des droits des acheteurs de véhicules automobiles neufs/The New Motor Vehicle Buyers' Rights Act*

M^{me} STEFANSON

(N° 203) — *Loi sur la budgétisation axée sur les résultats/The Results-Based Budgeting Act*

M. EWASKO

(N° 204) — *Loi sur la prévention de la cyberintimidation/The Cyberbullying Prevention Act*

M. SMOOK

(N° 206) — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail (conseillers des employeurs)/The Workers Compensation Amendment Act (Employer Advisers)*

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT — PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC

Sur la motion de M. GERRARD

(N° 215) — *Loi sur la prévention de la violence familiale et interpersonnelle grâce à l'éducation (modification de la Loi sur les écoles publiques et de la Loi sur l'administration scolaire)/The Prevention of Interpersonal and Family Violence Through Education Act (Public Schools Act and Education Administration Act Amended)*

(M. le ministre CALDWELL — 5 min)

Sur la motion de M^{me} STEFANSON

(N° 207) — *Loi sur la participation du Manitoba au nouveau partenariat de l'Ouest/The Participation of Manitoba in the New West Partnership Act*

(M. le ministre ALLUM — 9 min)

Sur la motion de M. GAUDREAU

(N° 202) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (attestations médicales)/The Employment Standards Code Amendment Act (Sick Notes)*

(M. GOERTZEN — 2 min)

Sur la motion de M. GRAYDON

(N° 205) — *Loi sur les droits et la protection des aînés/The Seniors' Rights and Elder Abuse Protection Act*

(M. GAUDREAU — 8 min)

PROPOSITION

M^{me} LATHLIN — Promotion de l'égalité entre les sexes et des droits des femmes

5. Attendu :

que le 8 mars 2016 marque la Journée internationale de la femme, qui représente non seulement une célébration des réalisations des femmes au niveau social, économique, culturel et politique, mais aussi un moment nous permettant de nous concentrer sur le travail qu'il reste à faire pour promouvoir leurs droits et leur bien-être;

qu'il y a un siècle, le Manitoba est devenu la première province canadienne à accorder le droit de vote à ses résidentes et à leur permettre de se faire élire;

que grâce au leadership des partenaires communautaires, du gouvernement ainsi que des Manitobains et Manitobaines, beaucoup de travail a été accompli depuis dans le but d'obtenir l'égalité entre les sexes;

qu'il y a encore du travail à faire et qu'il nous faut encore résoudre de nombreuses questions qui touchent les femmes de manière disproportionnée, telles que la pauvreté, l'accès à des services de garde d'enfants ainsi que la violence familiale et sexuelle;

que le gouvernement provincial œuvre à l'amélioration continue de la situation, notamment du fait qu'il a déposé le tout premier projet de loi au Canada accordant aux victimes de violence familiale le droit de s'absenter du travail sans craindre de perdre leur emploi, qu'il offre aux femmes l'accès à du soutien, tels que l'éducation, la formation et la garde d'enfants de qualité à prix abordable, dans le but de créer plus de débouchés pour qu'elles puissent se trouver de bons emplois et qu'il favorise des investissements intelligents et stratégiques en matière de services de soins de santé;

que le gouvernement provincial a également soutenu les revendications visant la tenue d'une enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées;

que l'opposition officielle a l'intention d'effectuer des mesures dangereuses de compression et de privatisation nuisant aux femmes du Manitoba, notamment la création d'un système de santé à deux niveaux et la privatisation de la garde d'enfants;

que les opinions extrêmement conservatrices du chef de l'opposition officielle sur des questions importantes, telles que l'égalité entre époux et le libre choix des femmes, ainsi que son attitude envers les femmes, représenteraient un pas en arrière pour le Manitoba,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba félicite ceux et celles qui ont participé collectivement à l'évolution des droits de la femme;

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à continuer de travailler avec les Manitobains pour que les progrès se poursuivent au cours des 100 prochaines années.

PROPOSITIONS — DÉBAT

1. M. SMOOK — Manque de transparence dans le choix du trajet de la ligne de transport d'énergie Manitoba-Minnesota
[M. MARCELINO (Tyndall Park) — 9 min — Il reste 121 minutes.]
 2. M. PEDERSEN — Approbation sociale pour l'agriculture au Manitoba
(M. ALTEMEYER — 5 min — Il reste 123 minutes.)
 3. M^{me} HOWARD — Protection d'un système public de soins de santé solide
(M. PIWNIUK — 4 min — Il reste 123 minutes.)
 4. M. EICHLER — Promesses brisées en matière de tarifs d'énergie
(M. MALOWAY — 8 min — Il reste 122 minutes.)
-

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M^{me} STEFANSON

(N^o 208) — *Loi sur la responsabilité et la transparence en matière réglementaire/The Regulatory Accountability and Transparency Act*

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

M. PEDERSEN
M. SMOOK
M^{me} DRIEDGER
M^{me} MITCHELSON
M. SCHULER
M. EWASKO
M^{me} ROWAT
M. CULLEN
M. PIWNIUK
M. FRIESEN
M. WISHART
M. GRAYDON
M. HELWER
M. EICHLER

GRIEFS

ORDRE DU JOUR (suite)

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 33) — *Loi sur la réforme du droit de la famille (mesures pour le mieux-être des enfants)/The Family Law Reform Act (Putting Children First)*

(amendé — comité)

(amendements [2] — M. PEDERSEN)

(amendements [2] — M. GOERTZEN)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M. le *ministre* ALLUM

(N° 2) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (faible effectif des classes)/The Public Schools Amendment Act (Small Classes for K to 3)*

M. le *ministre* ALLUM

(N° 7) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (superficie réservée aux garderies dans les écoles)/The Public Schools Amendment Act (Protecting Child Care Space in Schools)*

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* ROBINSON

(N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur la Commission manitobaine d'aménagement de la route située du côté est (construction de la « route Freedom »)/The Manitoba East Side Road Authority Amendment Act (Constructing Freedom Road)*

(M. BRIESE — 25 min)

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* ALLUM

(N° 3) — *Loi sur les politiques visant à contrer la violence à caractère sexuel et le harcèlement sexuel dans les établissements postsecondaires (modification de diverses dispositions législatives)/The Post-Secondary Sexual Violence and Sexual Harassment Policies Act (Various Acts Amended)*

M. le *premier ministre* SELINGER

(N° 6) — *Loi sur l'appui à l'essor de la francophonie manitobaine/The Francophone Community Enhancement and Support Act*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 9) — *Loi modifiant la Loi sur le recouvrement des petites créances à la Cour du Banc de la Reine/The Court of Queen's Bench Small Claims Practices Amendment Act*

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 10) — *Loi modifiant la Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement/The Criminal Property Forfeiture Amendment Act*

M. le *ministre* CHIEF

(N° 12) — *Loi modifiant la Loi sur le Conseil consultatif du développement de la main-d'œuvre/The Advisory Council on Workforce Development Amendment Act*

M. le *ministre* ROBINSON

(N° 14) — *Loi modifiant la Loi sur le Fonds de développement économique local/The Communities Economic Development Fund Amendment Act*

M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS

(N° 16) — *Loi sur le protecteur des enfants/The Children's Advocate Act*
(Recommandé par la lieutenante-gouverneure)

M. le *ministre* ALLUM

(N° 19) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (continuité de l'apprentissage)/The Public Schools Amendment Act (Continuity of Learning)*

M. le *ministre* NEVAKSHONOFF

(N° 20) — *Loi sur les droits environnementaux/The Environmental Rights Act*
(Recommandé par l'administrateur)

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 21) — *Loi modifiant la Loi sur la santé mentale (utilisation judicieuse des forces policières)/The Mental Health Amendment Act (Better Use of Police Resources)*

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

M. le *ministre* DEWAR

Que l'Assemblée législative appuie la politique économique du gouvernement.

M. SWAN

Que soient remboursés les droits payés pour le projet de loi 300 — *Loi modifiant la Loi sur la « Mount Carmel Clinic »/The Mount Carmel Clinic Amendment Act* —, à l'exclusion des frais d'impression.

MOTIONS PRÉVUES POUR LES JOURNÉES DE L'OPPOSITION

M. GOERTZEN

Que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement fédéral à tenir un référendum national avant de passer du système uninominal majoritaire à un tour à un autre système pour les élections fédérales afin de déterminer les préférences des Manitobains et des Canadiens à ce sujet.

M. FRIESEN

Que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à présenter le budget provincial 2016-2017 pendant la présente session de la législature afin que les Manitobains disposent de renseignements complets et détaillés sur les finances de la province avant les élections générales du 19 avril.

M^{me} STEFANSON

Que l'Assemblée législative du Manitoba reconnaisse que la taxe de vente provinciale de 8 % représente une augmentation d'impôt régressive ressentie le plus durement par les familles qui travaillent, qu'elle a contribué à une augmentation de la pauvreté chez les enfants et qu'en manquant à sa promesse de ne pas augmenter la taxe de vente provinciale, le gouvernement provincial n'a pas pris en considération l'effet de cette augmentation sur les Manitobains à faible revenu.

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR MERCREDI

M. le *ministre* CHOMIAK

(N^o 22) — *Loi modifiant la Loi électorale (nombre de signatures exigées sur les documents de mise en candidature)/The Elections Amendment Act (Signatures Required for Nomination Document)*

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent du développement social et économique se réunira, au besoin, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, le mardi 8 mars 2016 à 18 heures et le mercredi 9 mars 2016 à 18 heures afin d'examiner tout projet de loi dont il est saisi.